



### INTRODUCTION

Depuis le début de 2019, une intensification des attaques des groupes armés dans les villages du nord-est du Burkina Faso a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires et une dégradation du tissu économique et des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone<sup>1</sup>. Par conséquent, le pays a connu une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans le pays. Ainsi, on dénombrait 1 423 378 PDI au Burkina Faso en août 2021<sup>2</sup>.

Ce phénomène a eu pour conséquence une hausse démographique importante dans plusieurs villes des régions considérées comme en crise humanitaire du Burkina Faso, y compris dans des zones où les conditions sécuritaires sont extrêmement volatiles. La commune de Fada est particulièrement concernée par la crise de déplacement. Elle accueille désormais 66 430 PDI<sup>3</sup>, dont une grande partie est installée dans les zones loties et non loties du centre-ville. Précisément, la vaste majorité des PDI se sont installées principalement dans les secteurs 1, 2, 3, 6, 8 et 11 de la ville de Fada. Les PDI s'intègrent au tissu urbain, au sein des communautés non déplacées, dans des abris loués, au sein de familles d'accueil, ou en s'installant chez des proches.

De plus, les communautés déplacées s'installent souvent dans des secteurs caractérisés par des conditions socioéconomiques très précaires, et s'implantent sans autorisation ou propriété sur les terres. L'ensemble de ces facteurs impliquent une importante pression sur les conditions de logement et d'accès à la terre dans les zones d'accueil.

### Sexe des répondants dans la ville de Fada

Homme 87/194 | Femme 107/194

Tableau 1. Nombre d'enquêtes réalisées

Enquêtes	Cibles	Réalisées
Ménages PDI	101	101
Ménages non déplacés	100	93

Tableau 2. Répartition des enquêtes PDI

Secteur concerné	Nombre de PDI estimés	Nombre d'enquêtes
Secteur 1	18 401	39
Secteur 2	5 784	12
Secteur 3	4 968	10
Secteur 6	4 417	9
Secteur 8	10 327	22
Secteur 11	4 048	9

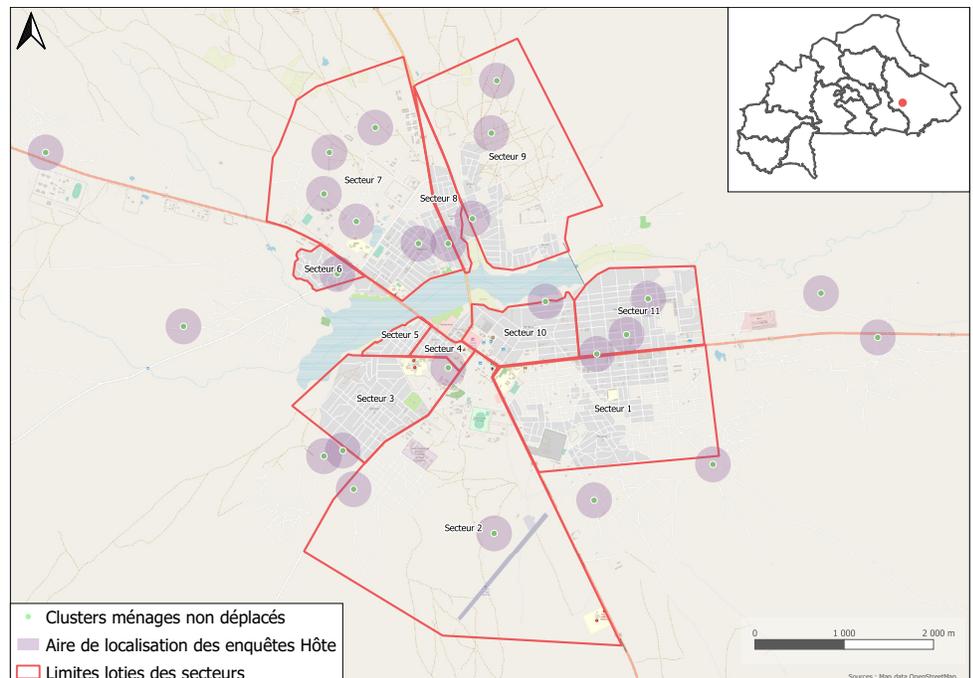
### MÉTHODOLOGIE

Financé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), REACH a réalisé entre le 9 et le 21 août 2021 une collecte de données quantitative auprès de ménages PDI et non déplacés dans la ville de Fada. Sur la base des données fournies par l'Action sociale et le UNHCR, REACH a réalisé un échantillonnage aléatoire stratifié par secteur pour les ménages PDI. Les données sur le nombre de ménages désagrégés par statut et secteur de la ville n'étant pas disponible pour les ménages non déplacés, une analyse des densités de population urbaine a été réalisée à l'aide du logiciel *probability sampling tool* par un expert géomaticien de REACH. Sur la base de celle-ci, 25 points GPS (dit *clusters*) ont pu être générés aléatoirement par un programme informatique sur une représentation de la ville de Fada. Pour chaque *cluster*, quatre enquêtes ménage non déplacée sont à réaliser dans un périmètre de 200 mètres. La méthode retenue pour sélectionner aléatoirement les ménages dans les deux communautés est la méthode du stylo. Des enquêteurs formés préalablement par REACH ont administré ces entretiens structurés, via le logiciel *KOBO Collect*.

L'objectif était de renseigner la stratégie du Cluster Abris et du sous cluster LTB, en matière de conditions de logement, d'accès aux AME et de LTB. Les données obtenues sont représentatives de la situation des ménages non déplacés et PDI de la ville de Fada avec un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%. Cette analyse a été complétée par une revue de données secondaires.

**Ce profil présente les principaux résultats obtenus auprès des ménages PDI et non déplacés au niveau de la ville de Fada.**

Carte 1. Couverture géographique de la collecte de données dans la ville de Fada



1 REACH, *Suivi de la situation humanitaire dans la zone des trois frontières*, 2019-2021

2 Conseil National de Secours, d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), *Situation des personnes déplacées internes dans les communes*, août 2021

3 CONASUR, *Situation des personnes déplacées internes dans les communes*, août 2021



## RÉSULTATS CLÉS

- La situation des ménages PDI en matière d'abri est particulièrement préoccupante dans la ville de Fada N'Gourma. En effet, 19% des ménages PDI ont rapporté vivre dans des abris d'urgence et 17% dans des abris de fortune. Par ailleurs, 50% des ménages PDI vivaient dans des abris endommagés lors de la collecte de données.
- Les ménages locataires dans la ville de Fada N'Gourma semblaient particulièrement vulnérables, notamment en raison de leurs difficultés à payer le loyer. Ainsi, 41% des ménages PDI ayant indiqué être à risque d'éviction ont rapporté que cela était lié à des disputes concernant le montant du loyer. Par ailleurs, parmi les ménages PDI ayant rapporté rencontrer des difficultés d'accès à la terre, 11% ont indiqué l'existence de problèmes de coexistence pacifique dans la ville de Fada N'Gourma.
- La situation en matière d'accès aux AME est préoccupante dans les deux communautés, bien que les ménages PDI semblent avoir des besoins urgents, en particulier en marmites (84%).
- Un peu plus d'un quart des ménages ayant bénéficié d'une assistance en abri ont rapporté ne pas être satisfait du tout par cette assistance. Des données secondaires sembleraient indiquer que cette insatisfaction pourrait être liée à une perception par les ménages installés à Fada de problèmes d'accès à l'assistance.



## Typologie d'installation

La ville de Fada est située en milieu urbain et fait partie de la commune de Fada N'Gourma, qui compte une population de 187 682 personnes<sup>4</sup>.

Durant la collecte de données, 85% des ménages PDI ont rapporté être dispersés, principalement en location (48% des ménages PDI interrogés<sup>5</sup>), ou logés sur des parcelles achetées, données ou prêtées (35%). Enfin, une minorité de ménages PDI ayant rapporté être dispersés dans la ville est accueillie chez des proches ou en famille d'accueil (18%). Parmi les 15% de ménages PDI ayant indiqué vivre de manière groupée, la totalité a rapporté vivre dans des groupements réduits et intégrés au tissu urbain.

## Proportion de ménages PDI enquêtés vivant de manière dispersée dans la ville de Fada par nature d'installation rapportée

Location	48%	
Achat / prêt ou don de parcelles	35%	
Famille d'accueil ou hébergé par des proches	18%	

Ces informations confirment qu'il n'existait pas de sites d'accueil temporaires (SAT) dans la ville de Fada N'Gourma lors de la collecte de données.



## Nature et occupation des abris (1)

### 1. Nature des abris

La grande majorité des ménages interrogés ont rapporté vivre dans des maisons construites<sup>6</sup>. Ainsi, 85% des ménages non déplacés et 76% des ménages PDI ont indiqué vivre dans des maisons, dont un tiers dans des maisons en banco et deux tiers dans des maisons en dur, pour les deux communautés.

Cependant, 19% des ménages PDI ont rapporté vivre dans des abris d'urgence. De même, 17% des ménages PDI et 16% des ménages non déplacés ont rapporté vivre dans des abris de fortune. A titre d'exemple, 56% des ménages PDI enquêtés du secteur 6 ont rapporté vivre dans des abris d'urgence, tandis que 40% des ménages PDI enquêtés du secteur 3 ont rapporté vivre dans des abris de fortune.

Une proportion non négligeable des ménages de la ville de Fada vivrait donc dans des abris précaires, et non durables. Des tendances similaires sont observées également à l'échelle de la province du Gourma, d'après les résultats obtenus lors de l'évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) réalisée par REACH entre juin et juillet 2021<sup>7</sup>.

### 2. Nature de l'occupation des abris

La situation en matière d'occupation des parcelles et des abris ne semble pas comporter d'indicateurs critiques au sein des deux communautés enquêtées. Plus des trois quarts des ménages non déplacés ont indiqué être propriétaires de la terre et du logement qu'ils occupent, contre environ trois ménage PDI sur dix. La quasi-totalité des ménages non déplacés et PDI ayant rapporté être propriétaire de leur abri ont également indiqué être propriétaire de la parcelle (environ neuf ménages sur dix). Par ailleurs, 3% des ménages PDI enquêtés ayant rapporté être propriétaires de leur logement ont indiqué être propriétaires d'un abri sur une parcelle appartenant à un tiers.

## Principales modalités d'accès au logement selon le type de ménage enquêté

Ménages	PDI	Non déplacés
Propriétaire	31%	80%
Location	46%	16%
Prêt ou don	18%	3%

<sup>4</sup> Institut national de la statistique et de la démographie, [Cinquième recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso](#), septembre 2020  
<sup>5</sup> Données indicatives. Dans l'ensemble du document, la référence aux ménages "enquêtés" ou "concernés"

indique la nature indicative des résultats obtenus

<sup>6</sup> Réponse à choix multiples

<sup>7</sup> REACH, [Evaluation multisectorielle des besoins](#), juillet 2021





## Nature et occupation des abris (2)

Près de la moitié des ménages PDI a rapporté louer leur parcelle et leur logement (45%). 18% vivaient sur des parcelles et dans des logements prêtés ou donnés. Une large majorité des ménages PDI accueillis ou bénéficiant d'un prêt ou d'un don de parcelle (81%) et de logement (87%), dans les deux communautés, ne devaient pas payer pour leur occupation.

Parmi les ménages ayant rapporté vivre dans des abris en

location, 40% des ménages non déplacés enquêtés ont indiqué payer un loyer mensuel de plus de 15 000 francs CFA, contre seulement 13% des ménages PDI enquêtés. 49% des ménages PDI enquêtés ont rapporté quant à eux payer un loyer mensuel entre 4 001 et 9 000 francs CFA. Dans le centre du secteur 1 de Fada, le prix du loyer s'élèverait ainsi en moyenne à 8 700 francs CFA par mois<sup>8</sup>.

Dans les deux communautés, la majorité des ménages a rapporté que le montant des loyers ne comprend pas les charges de type eau et électricité. Toutefois, 27% des ménages non déplacés enquêtés et vivant en location ont indiqué que ces charges étaient incluses, ce qui indique que le logement est raccordé à l'eau et à l'électricité. Enfin, le prix des loyers semble relativement stable dans la ville de Fada selon les ménages enquêtés. Néanmoins, 7% des ménages non déplacés enquêtés concernés ont rapporté une augmentation au cours des six derniers mois. Cette tendance semble confirmée par des données qualitatives faisant état d'augmentation des prix graduelles depuis 2019, dans le secteur 1 de Fada<sup>9</sup>.

### Proportion de ménages enquêtés rapportant vivre dans des abris en location, selon le montant du loyer indiqué en francs CFA



## Peuplement des abris (1)

### 1. Superficie et nombre de personnes dans les abris

En ce qui concerne le peuplement des abris, 17% de ménages non déplacés ont rapporté partager l'abri avec des personnes extérieures au ménage. En outre, 13% des ménages PDI et 14% des ménages non déplacés ont rapporté partager leurs abris avec des PDI ne faisant pas partie du ménage.

### 2. Espace disponible dans l'abri

Le peuplement des abris semble donc critique, d'autant plus que des informations préoccupantes relatives au Standard Sphère sur l'espace disponible par personne dans les abris ont été rapportées<sup>10</sup>. En effet, 47% des ménages PDI disposeraient de moins de 3,5m<sup>2</sup> par personne dans les abris, et 10% des ménages non déplacés<sup>11</sup>.

En revanche, seul dans 1% des ménages PDI, les abris comptaient trois personnes ou plus par mètre carré, soit une classification a minima sévère. Bien que les abris dans lesquels vivent les ménages PDI semblent être congestionnés au niveau de la ville de Fada, le peuplement des abris semble moins préoccupant que la nature ou l'état de ces derniers.

### 3. Agencement des abris

Les abris dans lesquels vivent les ménages PDI et non déplacés sont principalement constitués d'un espace commun et de plusieurs espaces de couchage. Les ménages non déplacés ont également rapporté en majorité disposer d'une salle de bain et/ou de latrines dans leur abri. Les ménages PDI semblent disposer de moins de pièces et de nature moins diversifiées dans l'abri en moyenne que les ménages non déplacés.

Tableau 3. Proportion de ménages rapportant partager leur abris avec des individus ne faisant pas partie du ménage, par statut

	Rapportant partager leur(s) abri(s) avec des individus de la communauté non déplacée	Rapportant partager leur(s) abri(s) avec des individus de la communauté PDI
PDI	1%	13%
Non déplacé	17%	14%

En moyenne, les ménages PDI enquêtés ont indiqué partager leur abri avec 3 personnes PDI. En ce qui concerne les ménages non déplacés concernés, ils accueilleraient en moyenne respectivement 3 non déplacés et 5 PDI.

En moyenne, les ménages PDI enquêtés vivaient donc dans des abris accueillant 11 personnes (membres du ménage + personnes accueillies), et les ménages non déplacés 8 personnes.

8 AGORA, Evaluation dans le bassin de vie du secteur 1 de Fada, août 2021

9 ibid.

10 The Sphere handbook, 2018

11 Le standard Sphère est calculé à partir de l'espace disponible par personne sans compter la superficie des

salles d'eau et des cuisines dans l'abri. Le nombre moyen de salle d'eau et de cuisine dans l'abri étant inférieur à 1, le calcul a été effectué ici à partir de la superficie globale de l'abri ; il s'agit d'une estimation qui ne peut donc pas être considérée comme représentative.





Peuplement des abris (2)

Tableau 3. Nombre moyen de pièces rapporté par les ménages, par statut<sup>12</sup>

Statut	Chambres	Salons	Cuisine	Salle d'eau	TOTAL
PDI	2,45	0,46	0,05	0,76	3,71
Non déplacé	3,38	1,01	0,42	1,16	5,97

4. Conséquences sur le couchage et l'intimité

La congestion des abris induit des conséquences préoccupantes, notamment en ce qui concerne le couchage. Ainsi, 34% des ménages PDI et 25% des ménages non déplacés ont indiqué compter au moins un membre contraint de dormir dans un logement autre que le logement principal du ménage par manque

de place<sup>13</sup>. Cela concernait en moyenne 3 personnes dans les deux communautés, parmi les ménages concernés. Cette tendance semble vérifiée au niveau provincial. En effet, durant la MSNA 2021<sup>14</sup>, 19% des ménages enquêtés ont rapporté qu'au moins un membre du ménage était contraint de dormir dehors par manque d'espace dans l'abri. Les abris congestionnés sont aussi à l'origine de problématiques autour de l'intimité des membres du ménage. En effet, respectivement 3 et 4 personnes en moyenne dorment dans un espace de couchage, selon les ménages non déplacés et PDI. En outre, 53% des ménages PDI et 24% des ménages non déplacés ont rapporté ne pas disposer de conditions d'intimité suffisantes pour tous les membres du ménage dans leur abri.



Etat des abris

Tandis que 71% des ménages non déplacés ont indiqué vivre dans des abris en bon état<sup>15</sup>, 45% des ménages PDI vivaient dans des abris endommagés lors de la collecte de données. Par ailleurs, pour les deux catégories de ménages, 5% ont rapporté vivre dans des abris comprenant des dégâts lourds, ne pouvant être réparés.

Bien que 33% de ménages non déplacés et 23% de ménages PDI aient rapporté n'avoir aucun problème structurel au niveau de leurs abris, une majorité de ménages des deux communautés a indiqué avoir des problèmes d'abris. Ainsi, 64% des ménages PDI et 65% des ménages non déplacés étaient concernés par des fuites d'eau lors des fortes pluies. De plus, 38% des ménages PDI et 40% des ménages non déplacés étaient également concernés

A noter également que 42% des ménages PDI ayant rapporté vivre dans des abris d'urgence ont indiqué une usure prématurée des bâches à cause de l'ensoleillement.

La moitié des ménages PDI et non déplacés ont rapporté que leurs abris avaient été endommagés au cours des trois mois précédant la collecte de données. Une majorité des ménages PDI enquêtés n'a pas été en mesure de réparer les dégâts sur cette période (63%), alors que plus de la moitié des ménages non déplacés ont rapporté avoir pu les réparer (53%). Les difficultés de réparation étaient principalement liées à des contraintes financières. En effet, 59% des ménages PDI et 54% de ménages non déplacés enquêtés ont rapporté que le matériel pour réparer les abris est trop cher. Par ailleurs, environ la moitié des ménages non déplacés et 38% des ménages PDI ont également rapporté l'impossibilité de se procurer le matériel nécessaire pour réparer les abris sur le marché.

Principaux problèmes structurels rapportés par les ménages au niveau des abris, par statut<sup>16</sup>

Ménages	PDI	Non déplacés
Fuites d'eau (lors de fortes pluies seulement)	64%	65%
Fuites d'eau (lors de pluies légères)	38%	40%

par des fuites d'eau lors des pluies légères. Lors de groupes de discussion réalisés en mai 2021 auprès des deux communautés, les participants ont également indiqué que les inondations détruisaient des maisons durant la saison des pluies. La collecte de données ayant eu lieu durant la saison des pluies, ce résultat pourrait ressortir de manière particulièrement forte. En outre, 13% de ménages déplacés ont rapporté rencontrer des problèmes au niveau de la structure de leur logement à cause de termites.

Principaux facteurs rapportés par les ménages pour expliquer les difficultés de réparations des abris, par statut<sup>16</sup>

Ménages	PDI	Non déplacés
Le matériel de réparation nécessaire est trop cher	59%	54%
Impossibilité de se procurer le matériel nécessaire sur le marché	38%	54%
Besoin d'un professionnel mais impossibilité de payer le service	26%	35%

<sup>12</sup> Valeur moyenne arrondie au centième

<sup>13</sup> Les données indiquées ici sont indicatives en raison de difficultés rencontrées à administrer la question lors de la collecte de données

<sup>14</sup> REACH, Evaluation multisectorielle des besoins, juillet 2021

<sup>15</sup> Les états des abris sont catégorisés de la manière suivante : Bon état : porte, fenêtre et toit en bon état,

Endommagé : pas de porte ou de fenêtres mais présence de toit / dégâts pouvant être réparés, Dégâts lourds : plus de porte, de fenêtre et de toit / dégâts ne pouvant être réparés, complètement détruits

<sup>16</sup> Réponse à choix multiples

<sup>17</sup> Réponse à choix multiples





### Environnement et accessibilité des abris

Les deux tiers des ménages PDI et environ la moitié des ménages non déplacés ont rapporté des problèmes liés à l'environnement dans lequel se situe leurs abris dans la ville de Fada. Ainsi, les principaux obstacles pour les ménages PDI concernaient la présence de débris ou ordures visibles autour de la maison, dans 37% des cas pouvant être retirés et dans 7% des cas, ne pouvant pas l'être. Parmi les ménages non déplacés, cette problématique a été rapportée par respectivement 33% et 3% des ménages.

#### Principaux problèmes environnementaux rapportés par les ménages au niveau des abris, par statut<sup>18</sup>

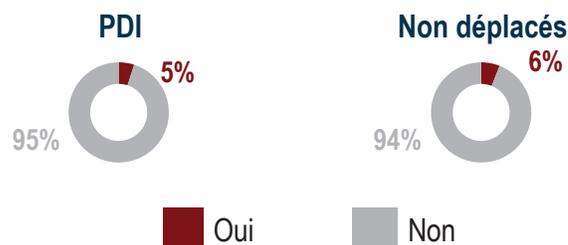
Ménages	PDI	Non déplacés
Débris ou ordures visibles (pouvant être retirés)	37%	33%
Inaccessibilité des services d'eau et assainissement	30%	19%
Inaccessibilité des services (éclairage, marché, école, santé)	5%	11%

Cela constitue un risque sanitaire pour les ménages vivant dans ces abris, car les eaux stagnantes et les débris favorisent le développement de maladies.

En outre, les ménages PDI rencontraient des difficultés particulièrement marquées en ce qui concerne l'accès aux services d'eau et d'assainissement (30%) et aux services sociocommunautaires de base de types éclairage, marché, école et centre de santé (18%). Ces difficultés d'accès concernaient également plus d'un ménage non déplacé sur dix. L'arrivée massive de ménages PDI dans la ville de Fada N'Gourma depuis 2019 a contribué à une pression croissante sur ces services

sociocommunautaires de base. Les temps d'attente sont ainsi particulièrement importants aux points d'eau de la ville, pouvant être à l'origine de tensions intra et intercommunautaires. Par ailleurs, l'accès à des centres de santé semble parfois difficile au niveau des principaux secteurs d'installation des ménages PDI, en atteste les résultats obtenus lors de la cartographie des services sociocommunautaires de base dans la ville<sup>19</sup>.

#### Proportion de ménages rapportant compter au moins une personne à mobilité réduite parmi leurs membres, par statut



En matière d'accessibilité des abris, moins d'un ménage sur dix dans les deux communautés a rapporté compter des membres présentant des problèmes de mobilité réduite (handicap physique/moteur). Parmi ces ménages, 40% de ménages PDI enquêtés et 17% des ménages non déplacés enquêtés ont rapporté que les personnes concernées ne pouvaient pas se déplacer de manière indépendante dans l'ensemble du logement, y compris afin d'atteindre les points d'eau et les latrines lorsqu'il y en avait dans le logement ou sur la parcelle.



### Accès à la terre des PDI

Plus d'un tiers des ménages PDI ont rapporté avoir rencontré des difficultés à accéder à la terre au cours des six mois précédant la collecte de données. Parmi les ménages PDI ayant rapporté de telles difficultés, le principal facteur était le manque de moyens financiers pour accéder à la terre (86% des ménages enquêtés). Le manque de confiance dans les propriétaires terriens était également un facteur déterminant pour 30% des ménages PDI enquêtés parmi ceux ayant rapporté des problèmes d'accès à la

#### Principales raisons rapportées par les ménages PDI pour expliquer les difficultés à accéder à la terre<sup>20</sup>

Manque de moyens financiers	86%	<div style="width: 86%;"></div>
Manque de confiance des propriétaires terriens	30%	<div style="width: 30%;"></div>
Manque de terre	11%	<div style="width: 11%;"></div>
Problèmes de coexistence pacifique		

terre. Ce manque de confiance peut être dû au fait que les terres appartiennent dans la loi coutumière à une famille, un ensemble de familles ou encore à une communauté<sup>21</sup>. Les transactions opérées par un seul individu sur ces terres sont donc généralement remises en causes par les autres membres de la communauté, pouvant entraîner jusqu'à l'éviction des PDI. Pour cette raison, une importante défiance existe vis-à-vis des propriétaires terriens. Enfin, des problèmes de coexistence pacifique ont également été rapporté par 11% des ménages PDI ayant rencontré des difficultés d'accès à la terre.

En parallèle, 15% des ménages PDI ont rapporté exploiter des terres dans la localité. Parmi eux, 60% utilisaient la terre pour l'agriculture. Près de 53% de ces ménages PDI enquêtés avaient obtenus leurs terres via des dons par des proches, et 27% les louaient.

<sup>18</sup> Réponse à choix multiples

<sup>19</sup> REACH, Cartographie des infrastructures et services sociocommunautaires de base de Fada, avril 2021 (sur demande)

<sup>20</sup> Réponse à choix multiples

<sup>21</sup> Données du sous cluster logement, terre et biens



✱ Risques liés à l'accès au logement et conflits fonciers

### 1. Risques liés à l'accès au logement

Des risques liés à l'accès au logement ont été rapportés par les ménages PDI vivant dans la ville de Fada. Ainsi, 4% des ménages PDI et 3% des ménages non déplacés ont rapporté occuper des parcelles de manière spontanée, sans aucun type d'accord. Cette proportion relativement faible est plutôt encourageante. Néanmoins, l'occupation des ménages PDI semble souvent reposer sur un accord implicite ou non-formalisé puisque seul 22% ont rapporté détenir un accord formel pour occuper leur abri, contre 68% des ménages non déplacés. L'absence de documentation attestant de cet accord risque d'engendrer une précarité grandissante pour les ménages PDI, particulièrement dans un contexte où la durée d'installation se prolonge.

#### Type d'accord d'occupation des ménages enquêtés, par statut

Ménages	PDI	Non déplacés
Accord formel	22%	68%
Accord informel	78%	32%

La possession du titre formel risque de devenir de plus en plus essentielle notamment afin de limiter l'émergence de tensions sociales autour de l'accès à la terre et de conflits fonciers. Cela constitue un enjeu d'autant plus important que 29% des ménages PDI ont rapporté risquer une éviction au cours des six mois suivant la collecte de données. En parallèle, la MSNA a mis en évidence une part élevée de ménages à risque d'éviction dans la province du Gourma, en comparaison aux autres provinces du pays<sup>23</sup>. En effet, 13% des ménages ont rapporté craindre une éviction dans les six mois suivant la collecte de données, soit la plus forte proportion provinciale. En particulier, 25% des PDI enquêtés dans la province du Gourma ont rapporté cette préoccupation.

#### Principaux motifs d'éviction craints par les ménages PDI ayant indiqué être à risque d'éviction

Incapacité à payer le loyer	41%	
Le propriétaire réclame l'abri	31%	

Le principal motif d'éviction craint par les ménages PDI enquêtés ayant indiqué être à risque porte sur l'incapacité à payer le loyer (41%). La seconde raison évoquée portait sur le retour du propriétaire terrien afin de réclamer son abri (31%). L'incapacité à payer le loyer était également la principale raison évoquée par les ménages enquêtés dans la province du Gourma lors du MSNA<sup>24</sup>. De même, lors de groupes de discussion organisés dans le secteur 1 de la ville de Fada, des participants PDI ont indiqué rencontrer

des difficultés à payer le montant du loyer : « Le prix du loyer est élevé et parfois difficile à payer et les jeunes, dans certains cas, obligés d'aller au site d'orpaillage pour chercher de l'argent. »<sup>25</sup>

### 2. Conflits fonciers

En ce qui concerne les conflits fonciers, la majorité des ménages a rapporté ne pas connaître l'existence de conflits fonciers dans la localité (respectivement 91% des ménages non déplacés et 88% des ménages PDI).

Les principaux conflits fonciers rapportés par les ménages PDI étaient l'expulsion ou la menace d'expulsion de locataire, l'augmentation du coût du loyer, ainsi que l'accaparement de terre dans la ville de Fada. Les ménages non déplacés ont quant à eux souligné l'existence de conflits fonciers portant sur des tensions sociales autour de la question de la propriété, et sur l'augmentation du coût du loyer. En raison de l'arrivée massive de PDI dans la ville, les loyers ont relativement augmenté depuis 2019, ce qui peut constituer un problème pour les ménages locataires des deux communautés.

### 3. Structures d'aide en LTB connues des ménages

En cas de problèmes en LTB, notamment de difficultés d'accès à la terre, au logement, ou encore de conflits fonciers, les ménages PDI et non déplacés ont rapporté se tourner principalement vers les autorités locales et la chefferie (respectivement 84% et 68% des ménages) pour obtenir de l'aide. La seconde autorité vers laquelle s'orientent les ménages en cas de litige est le tribunal, pour les deux communautés. 20% des ménages non déplacés ont également indiqué se rapprocher de la commission foncière, contre 7% des ménages PDI seulement. En outre, 17% des ménages PDI et 13% des ménages non déplacés ont rapporté chercher soutien auprès des autorités religieuses. L'importance de ces instances dans la vie sociale et les règlements de conflits avait également été rapportés lors de groupes de discussion réalisés dans le secteur 1 de Fada, principal secteur d'installation des PDI<sup>26</sup>. 13% des ménages PDI et 8% des ménages non déplacés ont également identifiés les associations et organisations non gouvernementales (ONG) locales comme des ressources en cas de problèmes LTB. L'exploration des raisons pour lesquelles les ménages d'une communauté favorisent un type d'acteurs plutôt qu'un autre pourrait contribuer à éclairer la programmation des acteurs de prévention et de résolution de conflits autour du thème de LTB.

<sup>23</sup> REACH, *Evaluation multisectorielle des besoins*, juillet 2021

<sup>24</sup> *ibid.*

<sup>25</sup> Evaluation AGORA, Bassin de vie du secteur 1 de Fada, propos rapportés lors des groupes de discussion, août 2021

<sup>26</sup> ACTED, profilage des sites de la ville de Kaya, août 2021

<sup>27</sup> Evaluation AGORA, Bassin de vie du secteur 1 de Fada, propos rapportés lors des groupes de discussion, août 2021





## 1. Besoins en AME

La situation en AME est particulièrement préoccupante parmi les ménages PDI dans la ville de Fada. En effet, 82% ont rapporté ne pas avoir été en mesure de couvrir leurs besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données. La situation semble relativement préoccupante parmi les ménages non déplacés également, puisque 56% n'ont pas été en mesure de couvrir leurs besoins en AME sur la période.

Le principal besoin en AME exprimés par les ménages n'ayant pas pu couvrir leurs besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données est un besoin en marmite<sup>28</sup>. 40% des ménages PDI ont aussi rapporté qu'il était difficile de se procurer de la vaisselle. Le nombre important de personnes partageant des abris pourrait en partie expliquer ces difficultés prononcées.

La principale barrière indiquée pour expliquer ces difficultés est le prix des AME (ménages PDI concernés : 98% ; ménages non déplacés concernés : 88%)<sup>29</sup>. Cette barrière majeure est également combinée à des facteurs qui semblent plus secondaires, notamment le manque de transport parmi la communauté PDI (7% des ménages concernés), et le manque de fonctionnalité des marchés à proximité (ménages PDI concernés : 5% ; ménages non déplacés concernés : 6%).

Des difficultés d'approvisionnement sur les marchés ont été rapportées comme principale difficulté pour se procurer en AME par seulement 2% des ménages non déplacés concernés. La disponibilité d'AME semble ainsi relativement satisfaisante. Cette observation est confirmée par une évaluation réalisée par le UNHCR à Fada en mai 2021, durant laquelle les informateurs clés ont confirmé l'absence de pénurie en AME et en matériaux de construction, et ce durant toute l'année<sup>30</sup>.

Tableau 4. Parmi les ménages ne parvenant pas à couvrir leurs besoins en AME, proportion de ménages rapportant des AME difficiles à se procurer<sup>31</sup>

AME difficiles à se procurer	PDI	Non déplacés
Couverture	16%	25%
Marmites	84%	56%
Natte de couchage	37%	19%
Bidon / jerrican	28%	21%
Moustiquaires	22%	31%
Seau	12%	17%
Bassine de lavage	16%	27%
Savon	11%	6%
Vaisselle	40%	23%
Pagne	28%	21%
Torche et lampe solaire	5%	8%

## 2. Besoins en vêtements et chaussures

En outre, les ménages ont été interrogés sur leurs besoins en habits et chaussures, qui ne sont actuellement pas inclus dans le kit AME. L'ensemble des ménages PDI ont rapporté des besoins en habits et chaussures, dont deux tiers des ménages des besoins urgents. Par ailleurs, respectivement 51% et 24% des ménages non déplacés ont rapporté des besoins modérés et urgents en vêtements et chaussures. Les besoins concernaient l'ensemble des membres du ménage, sans distinction de sexe ou d'âge au sein des deux communautés enquêtées.



## Assistance (1)

Il est important de rappeler que l'ensemble des ménages de la ville de Fada ne peuvent pas être considérés comme vulnérables. De fait, il est normal qu'une part de la population ne bénéficie pas d'assistance. Cependant, les résultats obtenus indiquent que certains ménages non assistés pourraient être dans le besoin d'assistance. Ces tendances confirment les observations nationales réalisées par le Cluster abris, qui soulignait en juin 2021 que seul 13% des besoins identifiés pour l'année 2021 en abris et AME avaient pu être couverts<sup>32</sup>. A noter que l'assistance en abris et AME dans la province du Gourma est opérationnalisée par le mécanisme de réponse rapide (RRM) et le UNHCR<sup>33</sup>, et mise en

œuvre par des acteurs tels qu'action contre la faim (ACF), ACTED ou encore l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité du Burkina Faso (OCADES)<sup>34</sup>.

Aucun ménage non déplacé n'a rapporté avoir bénéficié d'assistance en abris ou en LTB au cours des six mois précédant la collecte de données, tandis que seul 2% ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance en AME. Les données présentées dans cette section se concentrent donc sur les ménages PDI, dont 15% ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance en abris, 22% en AME et 7% en LTB.

28 Réponse à choix multiples

29 Réponse à choix multiples

30 UNHCR, Cluster abris Burkina faso, [Rapport d'analyse des marchés](#), mai 2021

31 Réponse à choix multiples

32 Cluster abris Burkina faso, [Dashboard](#), juillet 2021

33 Cluster abris Burkina Faso, [Présence opérationnelle des partenaires](#), juillet 2021

34 Cluster abris Burkina Faso, Matrice 5W, juillet 2021





### 1. Assistance en abris

Les ménages PDI ayant bénéficié d'une assistance en abris ont majoritairement indiqué qu'un abri a été construit pour eux (67%). Par ailleurs, 40% des ménages PDI concernés ont indiqué avoir reçu du matériel de construction ou un abri lors de distributions.

Bien qu'une majorité de ménages PDI concernés ait indiqué être satisfait de l'assistance reçue, un tiers des ménages ont indiqué ne pas être satisfait du tout. Des données secondaires obtenues lors de groupes de discussion dans le secteur 1 de la ville de Fada ont permis de rapporter des difficultés d'accès à l'assistance humanitaire ainsi que des questionnements concernant les critères utilisés lors des ciblage (données secondaires AGORA). Cela pourrait être une piste expliquant l'insatisfaction de certains ménages PDI assistés.

### 2. Assistance en AME

22% des ménages PDI de la ville de Fada avaient bénéficié d'une assistance en AME au cours des six mois précédant la collecte de données.

En moyenne, les ménages assistés PDI ont rapporté avoir reçu 2 AME lors des distributions. Les ménages PDI assistés ont principalement indiqué avoir reçu des seaux (64%), nattes de couchages (55%) et des couvertures (36%). Pour rappel, le principal AME rapporté par les ménages PDI comme difficile à se

procurer était les marmites (rapporté par 84%). Par ailleurs, 5% des ménages PDI assistés auraient bénéficié d'une assistance sous forme de transfert monétaire.

**Tableau 5. Parmi les ménages PDI bénéficiaires d'assistance en AME, principaux AME reçus selon les ménages<sup>35</sup>**

Seau	64%	
Natte de couchage	55%	
Couverture	36%	

L'ensemble des ménages ayant bénéficié de l'assistance ont souligné que celle-ci était adaptée aux traditions locales et à leur mode de vie. En revanche, 18% des ménages PDI bénéficiaires ont souligné ne pas être satisfait de la qualité de l'assistance reçue. Cela pourrait en partie être lié aux raisons évoquées précédemment, ainsi qu'à la qualité ou la quantité d'AME reçus.

### 3. Assistance en LTB

Seuls 7% des ménages PDI ont rapporté avoir bénéficié d'assistance en LTB au cours des six mois précédant la collecte de données, notamment d'aide à la location de logement. Parmi ces ménages, 71% se sont dits satisfaits de la qualité de l'assistance reçue. Les 29% de ménages PDI concernés restants ont indiqué être « assez insatisfait », sans préciser les raisons de cette insatisfaction.

## CONCLUSION

Les résultats obtenus semblent indiquer que la situation des ménages PDI dans la ville de Fada N'Gourma est particulièrement critique en matière d'abris. En effet, plus d'un tiers des ménages PDI ont rapporté ne pas vivre dans des abris durables ou semi durables, mais dans des abris de type abris d'urgence ou de fortune. Cette préoccupation est renforcée par le fait que 50% des ménages PDI aient rapporté vivre dans des abris endommagés ou ayant subi des dégâts lourds durant la collecte de données. Enfin, bien que la congestion des abris semble moins critique que dans d'autres villes<sup>36</sup>, la situation de 47% des ménages PDI reste critique, avec moins de 3,5m<sup>2</sup> par personne disponibles dans l'abri.

En outre, la majorité des ménages PDI ne disposaient pas d'accord formel pour occuper leur abri. En particulier, presque un tiers des ménages PDI a rapporté être à risque d'une éviction dans les six prochains mois. La situation des ménages locataires semble particulièrement critique, en raison de deux facteurs : la crainte que le propriétaire terrien ne récupère son abri ou sa parcelle, et les difficultés liées au montant du loyer.

Bien que moins de résultats préoccupants aient été obtenus suite à l'analyse des informations rapportées par les ménages non déplacés, une part de la population semble être en situation de vulnérabilité. Ainsi, 16% des ménages non déplacés logeraient dans des abris de fortune.

En ce qui concerne les AME, il semble que des besoins importants existent dans les deux communautés. Plus de huit ménages PDI sur dix et plus de la moitié des ménages non déplacés ont rapporté ne pas avoir été en mesure de couvrir leurs besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données.

L'assistance en abris, AME et LTB ne semblait pas suffire durant la collecte de données pour couvrir les besoins des ménages. Par ailleurs, des ménages ont rapporté leur insatisfaction vis-à-vis de l'assistance reçue.

<sup>35</sup> Réponse à choix multiples

<sup>36</sup> REACH, *Evaluation des besoins en abris, articles ménagers essentiels (AME) et logement, terre et biens (LTB)*, Ville de Kaya, Août 2021





## LIMITES DE L'ÉVALUATION

- La collecte de données s'étant déroulée durant la saison des pluies, il est probable que les ménages aient largement rapporté les problématiques liées aux intempéries au niveau des abris (problèmes structurels tels que les fuites notamment), au détriment d'autres problèmes qui sont largement rapportés durant la saison chaude (isolation, vent, etc.) ;
  - La méthodologie du stylo utilisée a favorisé les enquêtes auprès des ménages disposant d'abris, car elle demande aux enquêteurs de réaliser un nombre X de pas jusqu'au prochain abris. La proportion de ménages sans abri pourrait être sous-estimée.
- 

### A propos de REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAR).

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : [www.reach-initiative.org](http://www.reach-initiative.org). Vous pouvez nous contacter directement à : [geneva@reach-initiative.org](mailto:geneva@reach-initiative.org) et nous suivre sur Twitter : [@REACH\\_info](https://twitter.com/REACH_info).